

4
COMMISSION de L'ARMEE

Guerre 1914 - 1915

4
4^e Volume

31 juillet au 9 septembre

1915

69566

14423

Procès-verbaux des Séances

de la Commission de l'armée

des 6 à 31 juillet, 3, 4, 6, 13, 19, 21, 24 et 27 août, 1^{er}, 2, 7
et 9 septembre 1915.

(Voir page 131 la Table des Matières).

ARCHIVES DU SÉNAT

Séance du mardi 6 juillet 1915.
Présidence de M^r Boudenoit, Vice-Président.



La séance est ouverte à 3 heures.

Présents : M^r Boudenoit, Paul Soumer, Cleme-
neau, Léon Bourgeois, de Selles, Charles Humbert,
Bonnesfoy-Sibour, Paul Strauss, Henry Chéron, Debicq,
Mullis-Lacroix, Carvin, Gonzzy, Charles Chabert,
Henry Virenger, Courtis, Cagennave, Le Goussier, Cornet,
de Courcel, Gaston Henner, Gavini, Richard.

Excusé : M^r le D^r Labbé.

Demande d'audi. M^r Clemeaneau dit qu'il a reçu de M^r le D^r
ence du D^r Boyen. Boyen une lettre par laquelle celui-ci demande à être
entendu par la Commission sur les questions relatives
au fonctionnement des Services de Santé de l'armée.

Sur la proposition de M^r le Président, la Commission
décide que M^r le D^r Boyen sera entendu par la
sous-commission des Services de Santé.

Désignation du rappor. Sur la proposition de M^r Henry Virenger, la Com-
mission désigne M^r Henry Chéron comme rapporteur
sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des
députés, relative à la répartition des hommes mobilisés
et à la meilleure utilisation des hommes mobilisés
ou mobilisables.

Demande de renvoi. Sur la proposition de M^r le Président, la Commission
à la Commission pour décide de demander au Sénat que lui soient
avis de deux prop. renvoyés pour avis :

- 1^o la proposition de loi, adoptée par la Chambre
des députés, relative à l'incinération en temps
militaires tuberculeux (de guerre);

(6 juillet 1915)

2. la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant les militaires en instance de réforme ou réformés pour tuberculose.

Compte rendu M. le Président. - Conformément au mandat que des extrêmes : j'en avais reçu de la Commission, je me suis rendu 1. de M. le Président auprès de M. le Président du Conseil et de M. le Président avec M. le Président ident de la République et je leur ai remis la lettre du Conseil et M. le Président que nous avions décidé de leur adresser. M. le Président de la République. M. le Président du Conseil m'a fait p. affirmes à publique; nouveau à la Commission que tous ses efforts ten 2. de M. Chéron voulaient à obtenir que le Ministère de la Guerre s'ins M. le Président de la République pour l'accomplissement de la tâche qui lui la République. incombe des conclusions de nos rapports.

Quant à M. le Président de la République, il m'a déclaré qu'il ne pouvait agir sur le Gouvernement que par voie de conseils, mais que sous cette forme et dans cette limite il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour que nos demandes fussent satisfaites. Il a d'ailleurs rendu hommage, au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui, aux travaux de votre Commission. Mais il a formulé des observations au sujet du titre qui lui est donné dans notre lettre de "chef de l'armée"; c'est là, suivant lui, une expression inexacte au point de vue constitutionnel.

Je lui ai répondu que l'expression critiquée par lui avait fait l'objet d'un débat au sein de la Commission, que M. Léon Bourgeois avait exprimé à ce sujet les mêmes scrupules que lui-même, mais que la Commission avait finalement maintenu dans sa lettre les mots de "chef de l'armée", sur l'insistance notamment de M. Henry Chéron, qui avait tenu la plume au nom de ses collègues.

ARCHIVES DU SÉNAT

(6 juillet 1915)

3

M. Henry Bérenger. - Le Président de la République n'a pas à savoir qui tient la plume en notre nom. Ses délibérations de la Commission sont et doivent demeurer secrètes.

M. le Président. - M. le Président de la République m'a répliqué qu'il dispose bien des forces armées de terre et de mer, mais que, tous ses actes devant être contresignés par un ministre responsable, il n'a pas d'autorité directe sur l'armée ni sur la marine. Ce sont, a-t-il ajouté, les Ministres de la Guerre et de la Marine qui sont les véritables chefs de l'armée et de la marine; ils ont, d'ailleurs, pris ce titre à plusieurs reprises.

Il m'a encore répété qu'en dépit de ces réserves sur une question de forme, au fond il était résolu à agir, autant que cela lui était possible, pour que le plus grand compte fût tenu de nos suggestions.

Je n'ai pas voulu, pour ma part, pousser plus loin la discussion sur point de droit constitutionnel tout bon par M. le Président de la République, à qui j'ai proposé de s'entretenir de cette question avec M. Henry Chéron, beaucoup plus compétent que moi en la matière. M. le Président de la République ayant accepté, j'ai immédiatement écrit à M. Henry Chéron pour l'informer du désir qu'avait le Président de causer avec lui, et notre collègue s'est en effet rendu à l'Élysée.

M. Henry Chéron. - Comme vient de le dire M. le Président, j'ai été hier prévenu par lui que M. le Président de la République désirait avoir un entretien avec moi au sujet d'une phrase de notre lettre votée par la Commission dans sa séance du [] phrase dans laquelle le chef de l'État est qualifié de "chef des armées de terre et de mer."

M. le Président, que j'ai vu avant de me rendre à

(6 juillet 1915)

L'Élysée, m'a déclaré qu'en remettant la lettre au Président de la République - il avait été amené à lui dire que la phrase en question avait été rédigée par moi et que, malgré certaines observations de M. Léon Bourgeois, elle avait été finalement maintenue par l'unanimité de la Commission.

Je me suis effectivement rendu auprès du Président de la République, et après lui, comme suite à la visite de M. le Président, m'a fait part de ses impulements d'ordre constitutionnel au sujet de l'appellation dont il s'agit. J'ai répondu au chef de l'État que, simple membre de la Commission, je n'avais pas qualité pour discuter seule une phrase qui était devenue par le vote l'œuvre collective de cette-ci, mais que, donnant mon sentiment personnel, je déclarais être en effet l'auteur de cette phrase et m'y maintiens; il a en résulté que, ai-je ajouté, que le Ministre de la Guerre ne soit pas responsable de tout ce qui concerne l'armée; le Président de la République en est le chef nominal et le Ministre le chef effectif, telle est la situation. Après avoir été sur ce point la doctrine (Salloz, les Devoirs français) et la discussion du 7^o février 1875 à l'Assemblée nationale, je me suis trouvé d'accord avec le chef de l'État sur cette distinction entre le Président chef nominal et le Ministre chef effectif et responsable.

J'ai demandé au Président de la République, qui y a très volontiers consenti, l'autorisation de relater cette conversation devant la Commission.

Je ne crois pas être indiscret en ajoutant que M. le Président de la République, au cours de la conversation, a rendu un sincère hommage à l'utilité des travaux de la Commission.

(6 juillet 1915)

5

M. Clemenceau. Je ne voudrais pas faire de faire à notre Président. Mais enfin lorsque vous le déléguons au près du Gouvernement il ne lui appartient pas de faire connaître le détail de nos discussions. Dans l'esprit il s'agissait d'une phrase votée par l'unanimité de la Commission et il était au moins superflu d'indiquer au Président de la République que M. Henry Chéron avait tenu la plume et que M. Léon Bourgeois avait combattu certaine expression. Je demande qu'à l'égard du Gouvernement soit laissé dans l'ignorance de ce qui se dit ici dans tel ou tel sens.

M. le Président. C'est bien sur le principe qu'en général je règle mon attitude et M. Clemenceau peut être certain que le désir qu'il exprime sera ponctuellement satisfait dans l'avenir.

En ce qui concerne l'affaire présente, j'ai peut-être montré trop d'abandon vis-à-vis du Président de la République. Mon excuse est dans le mandat que j'avais reçu de faire connaître au Président la volonté très ferme de la Commission, ce qui m'a amené à insister sur un grand nombre de points et à avoir avec mon interlocuteur un très long entretien.

Au surplus, M. le Président de la République m'a autorisé à répéter devant la Commission tout ce qui avait été dit au cours de cet entretien.

M. Charles Humbert. J'estime comme M. Clemenceau qu'il est désirable que toutes nos discussions restent secrètes.

M. Henry Bérenger. Un personnage important de la République a eu le pouvoir de déclarer que les travaux de notre Commission étaient sans importance. J'ai répondu qu'au contraire tous les considérations, nous, comme très importants et très utiles.

(6 juillet 1915)

Echange d'observations en sujet de ces se produisent tous les jours, qui concernent la matière fabrication du rail. Les canons éclatent assez nombreux par suite de matériel de guerre la mauvaise qualité de l'acier employé et de la mobilisation. D'une autre côté, beaucoup de fours Martin existant dans notre territoire ne sont pas rallumés; des tours ne sont pas utilisés. Je ne sais où l'on va, je ne comprends pas! Ce ne sont cependant pas les ouvriers métallurgistes qui manquent.

M. Richard - Dans ma ville on ne leur donne plus de travail.

M. Henry Wenzel - Dans Paris et la banlieue des usines se ferment faute de travail, des ouvriers sont licenciés. Des foyers précipités risquent d'engendrer la guerre civile! Et pendant que les choses se passent ainsi chez nous, on envoie des commandes à la Suisse!

M. Paul Strauss - Ce sont là des événements graves. Il y a manquement aux engagements pris.

M. Clemenceau - Il faut que vos adresses au Président du Conseil une communication la-dessus (Approbatum)

M. Charles Humbert - Des commandes à la marine, à Reulle sont faites sans délai de livraison.

D'autre part, le 24 juin, le Général en chef a communiqué, en fait d'artillerie lourde, 25 batteries de 4 pièces de 155, ^{C.T.R.} modèle 1904, ne tirant qu'à 7 kilomètres et demi au plus, alors qu'il existe un matériel beaucoup plus moderne, beaucoup meilleur, ayant une portée supérieure de 4 kilomètres à celle des premières!

Le Sous-Secrétaire d'Etat chargé de la Direction de l'artillerie, reçoit seulement en communication les lettres adressées au Ministre sur des questions intéressant sa Direction et les réponses faites à ces lettres. De plus, les officiers services à la tête desquels il est

(6 juillet 1915)

7

plans sont être éparpillés dans des locaux très éloignés les uns des autres.

De tous ces faits il convient que nous dressions un état, que nous porterons au Président du Conseil.

M. Paul Doumer. - La commande du général en chef signée par M. Charles Humbert prouve que l'ancien chef ne régit pas seulement au Ministère : pas accès ou demande certains batteries, puis certains autres, sans qu'aucune raison apparente justifie ce changement. En ce qui concerne les 755, on n'a plus de tubes pour en faire!

Tout ce qui est de la main-d'œuvre, on donne des ouvriers à qui n'en peut employer et on en refuse à qui dispose de l'outillage nécessaire à la production!

Moi aussi, je dois et dois que vous résumions vos renseignements et que nous en fassions l'objet d'une note que nous enverrons au Gouvernement.

M. Debierre. - J'ai visité les établissements Schneider du Havre, où il se fabrique beaucoup de pièces de 705. Or, le directeur de ces établissements a reçu l'ordre de fabriquer des 720, alors que rien que pour la fabrication des 705 il aurait besoin de 9000 ouvriers et qu'on ne lui en a donné que 6000!

M. Henry Béraud. - Je dois beaucoup d'entendre ainsi confirmer ce que nous avions dit, M. Humbert et moi. La Commission se rend compte de la gravité de cette affaire.

Pour le 755, ^(C.T.R.) nous avions été avertis au Havre que la commande serait faite parce qu'il existe au Ministère de la Guerre un véritable "Syndicat Rimailho". Eh bien! la Commission a la-dessus un droit de regard; nous nous sur ce point comme sur les autres jusqu'au bout de nos constatations.

(6 juillet 1915)

Dans la région parisienne, certains usines ont été organisées en septembre et en octobre dernier par le Ministère de la Guerre en vue de la production de 8000 fusils par jour, le personnel et le matériel nécessaires ont été réunis. Mais brusquement arrive à ces usines l'ordre de restreindre ou d'arrêter la fabrication. Pourquoi cela ? On dispose d'un approvisionnement de fusils pour 10 jours ; il faudrait bien davantage.

-A côté de cela, on fait des commandes en Suisse parce qu'on se dit qu'ainsi on n'aura pas à craindre le contrôle des livraisons faites ; on pourra toujours invoquer des raisons diplomatiques pour supprimer toute difficulté qui viendrait à surgir.

-On s'ingénie à commander le moins possible en France. C'est une petite vengeance de ceux qui se sont opposés à l'industrialisation de la guerre.

J'ai publié à l'instar même dans le "Petit Journal" un article assez dur à ce sujet. Si, contrairement à mon attente, la censure l'a laissé passer, c'est probablement qu'on se rend compte de l'impossibilité d'empêcher la vérité de se faire jour.

Je me rallie à la proposition qui est faite d'envoyer une note au Gouvernement.

M. Schiess. - Au Havre, on fabriquait 35.000 fusils par jour. Il y a environ deux semaines, la production journalière était descendue presque à 0 par suite de modifications imposées dans le mode de fabrication.

M. Charles Humbert. - Je déclare formellement que nous ne disposerons jamais d'assez de fusils, aussi bien que d'engins de toute sorte, de grenades à main, etc. ; d'innombrables témoignages reçus par chacun de nous le prouvent surabondamment.

Je communiquerai à mes collègues une note qui m'a

(6 juillet 1915)

9

été remise et qui contient l'historique complet de l'artillerie lourde depuis le début.

M. Clemenceau... J'ai entre les mains la lettre écrite par un prisonnier français en Allemagne, qui raconte qu'il travaille maintenant dans une usine mitteleuropéenne et qu'il ne manque de rien ! Je tiens cette lettre à la disposition de la Commission.

M. le Président... Si la Commission le veut bien, nous chargerons la Sous-Commission de l'armement de nous apporter à l'une de nos prochaines séances une note sur les divers points qui viennent d'être soulevés ; cette note sera portée au Président du Conseil par une déléguation. (Approbation unanime).

Il en est ainsi décidé.

La rémunération des M. de Selles... à propos du rappel d'ouvriers dans les usines une question très grave se pose : c'est celle de la rémunération des hommes qui quittent le front pour venir travailler à la fabrication du matériel de guerre. Ces hommes reçoivent des salaires de 7^{fr}, 8^{fr}, 11^{fr} par jour, alors que leurs camarades restés exposés au feu de l'ennemi continuent à n'avoir droit qu'à la solde de leur grade. Cette situation préoccupe nos soldats sur le front et elle doit nous préoccuper également.

Il ne s'agit pas d'imposer une solution, mais d'empêcher de se créer un état d'esprit dangereux chez ceux qui en voient d'autres soustraits à tout danger et gagnant des sommes importantes. Il faut empêcher que des réflexions fâcheuses ne s'échangent à l'armée et à l'intérieur, la tenue morale de la nation y est intéressée.

M. Henry Weiss... M. Chapuis et de Languevin.

(6 juillet 1915)

qui ont déposé une proposition tenant à régler cette question; la Sous-Commission de l'armement m'a chargé de l'étudier et de lui soumettre un projet de solution. Nous nous réunirons vendredi pour entendre M.^r de Langenhagen et pour échanger nos vues.

J'ajoute que, si la difficulté signalée par M.^r de Selles et qui ne nous avait pas échappé n'a pas encore fait de notre part l'objet de propositions ni de conclusions, c'est que nous n'avons pas voulu poser toutes les questions à la fois. Nous tenons avant tout à obtenir l'industrialisation de la guerre et la création des cadres nécessaires à cette industrialisation.

Cette première étape - la plus importante - franchie, nous nous occuperons de résoudre les diverses questions secondaires qui se présentent.

Je fais d'ailleurs observer dès à présent à la Commission qu'il n'est pas très simple de régler la rémunération des militaires rappelés dans les usines; on ne peut se borner à leur allouer comme à leurs camarades restés au front 1 son par jour; en effet, ils ne sont ni logés ni nourris. En tout cas, je le récite, la Commission sera saisie de la question par la Sous-Commission de l'armement.

M.^r Paul Bonnier. - Il faut tenir compte de ce que les industriels ont fait des prix en rapport avec les salaires payés aux ouvriers. On ne peut leur permettre de supprimer ces salaires et de faire ainsi des "bénéfices" sur le dos de nos collaborateurs.

M.^r Henry Vivier. - Encore une fois, nous avons voulu organiser l'arsenal de la nation, faire rouvrir les usines dont un tiers sont encore fermées, obtenir le recensement des locaux industriels, de l'outillage, etc. C'était la tâche urgente; elle est loin d'être accomplie. Dès qu'elle sera en train, nous nous occuperons

(6 juillet 1915)

11

activement des autres problèmes, parmi lesquels celui posé
si justement par M.^r de Selors.

M.^r de Selors. Les milieux agricoles eux-mêmes s'in-
terviennent de la différence de traitement entre les soldats
du front et ceux de l'arrière. Il faut y prendre garde.

M.^r Millis-Lacroix. J'ai demandé à ne faire partie
d'aucune Sous-Commission, mais avec l'idée et le désir
de collaborer avec chacune. Je me suis préoccupé de la
grave question soulevée par M.^r de Selors, j'en ai étudié
au point de vue financier et au point de vue de l'équité.

C'est ainsi que j'ai constaté qu'à Lyon certains ouvriers
occupés à charger des obus gagnent juste 4 francs par
jour, plus..... une tasse de lait, tandis qu'à côté d'au-
tres font le même travail pour un salaire beaucoup plus
substantiel.

Des inégalités pareilles se remarquent dans l'industrie
du pharmacement.

M.^r Léon Bourgeois. Je suis très heureux d'apprendre que
M.^r Henry Bérenger prépare une étude de la question sou-
levée par M.^r de Selors. Nous sommes tous frappés des
inégalités de traitement que l'on constate entre des travail-
leurs occupés cependant à la même besogne; nous regret-
tons que'il y ait une aussi grande variété de conventions
entre l'Etat et l'industrie privée.

Je demande à la Commission d'examiner le problème
dans son ensemble.

Nous souffrons de l'application de ce que j'appellerais le
système morcelé, le système fragmentaire.

J'ai déjà exprimé le vœu que la solution de toutes
ces difficultés au moyen de la réquisition soit étra-
blée; cette solution est, je crois, la seule possible, la
seule équitable.

Je ne comprends pas qu'un homme croisé du front à

(6 juillet 1915)

L'usine de guerre cesse d'être militaire (Vive approbation).
 Il est et doit rester un soldat, sur quelque point que la
 patrie utilise ses services. (Nouvelle approbation).

M.^r Henry Chéron. - La question a été mal engagée par
 le Ministre; d'où les difficultés auxquelles on se heurte.

M.^r Léon Bourgeois. - D'ici un mois il sera trop tard
 pour résoudre le problème. Sur le front il y a un senti-
 ment de colère; à l'intérieur, on est jaloux, on voit les
 privilégiés d'un très mauvais œil.

M.^r Henry Chéron. - Si les ouvriers travaillant dans les
 usines ne sont pas des militaires, ils pourraient se mettre
 en grève lorsqu'on réduira leur salaire.

M.^r Charles Humbert. - Des soldats du service auxiliaire
 travaillant dans les arsenaux de l'Etat gagnent 10 francs
 par jour, tandis que des soldats du service armé placés en
 sursis d'appel et travaillant dans des usines privées
 gagnent 7 ou 8 francs par jour pour exécuter le même travail
 que leurs camarades.

On ne fait rien pour régler les questions de ce genre.
 L'anarchie grandit partout!

M.^r Henry Bérenger. - Je m'inspirerai dans l'étude à la-
 quelle je me livre des idées exposées par M.^r Léon Bour-
 geois; j'en tiendrai le plus grand compte dans la ré-
 daction de mon rapport.

M.^r Paul Doumer. - La malheur, c'est que toutes les ques-
 tions sont résolues au jour le jour et sans qu'on s'inspire
 de vues d'ensemble.

Chaque jour qui passe rend les solutions beaucoup plus
 difficiles. A l'heure actuelle, je me demande s'il nous
 sera possible d'aboutir à un règlement d'ensemble des
 difficultés envisagées par la Commission; il sera notam-
 ment très malaisé d'agir en ce qui concerne les ou-
 vriers de l'industrie privée placés en sursis d'appel.

(6 juillet 1915)

13

On parle de militariser usines et personnel, de recourir à la réquisition. Celle-ci ne m'apparaît comme recommandable qu'à titre de pis-aller et je ne serais pas sans appréhension placer de grands établissements industriels sous l'autorité directe d'officiers d'artillerie peut-être dépourvus des aptitudes nécessaires; je crains qu'avec une direction militaire ces établissements ne fonctionnent mal, que la production n'en diminue.

En résumé nous sommes en présence d'un problème très complexe; ce problème n'ayant pas été résolu, comme il aurait dû l'être, il y a plusieurs mois, on ne pourra avoir recours aujourd'hui qu'à des palliatifs successifs pour remédier au mal qu'on a laissé naître et de le développer.

M. Cazeneuve. — On parlait tout à l'heure de fusées. La question qui se pose est bien plus vaste: elle embrasse la fabrication de tous les explosifs.

Les Allemands prennent de plus en plus l'habitude d'attaquer nos côtes au moyen d'obus asphyxiants; il faut que nous leur répondions ou tac au tac, et c'est là un problème d'ordre à la fois chimique et industriel. Nous avons déjà commencé, d'ailleurs, à fabriquer des chloracétone par la distillation du bois.

J'insiste pour que la sous-commission de l'armement étudie dans son ensemble la question des produits chimiques employés à la fabrication des explosifs.

— Quant à ce qu'a dit M. Léon Bourgeois au sujet de la réquisition, j'estime qu'une question très importante, très urgente, a été ainsi posée et qu'il y aurait lieu, avant de la résoudre, d'entendre en sous-commission les industriels intéressés.

M. Henry Dénuyser. — La sous-commission de l'armement examinera la totalité du problème de la mobilisation indus-

(6 juillet 1915)

truite.

M. Cazeneuve. - Je propose d'appeler M. Gaston Minier à faire partie de cette sous-Commission.

M. Gaston Minier. - Un de mes ingénieurs s'occupe activement de la question des gaz asphyxiants; je m'en occupe moi-même; j'ai mis à la disposition du Gouvernement un terrain dont je suis propriétaire à Saint-Denis et qui est complètement entouré par la Seine. Peut-être y aura-t-il un certain intérêt à ce que je fasse partie, comme le propose M. Cazeneuve, de la sous-Commission de l'armement.

M. le Président. - Il est entendu que vous en ferez partie (absolument).

M. Charles Humbert. - Il est scandaleux que la question des gaz et des asphyxiants ne soit pas encore réglée, qu'on charge d'étudier cette question tels officiers dont les aptitudes traversaient beaucoup mieux à s'employer sur le front.

M. Henry Néron. - Dès le 10 mars nous avons posé cette question. Les études, les tergiversations ont essayé de dire: il faut qu'on fabrique des choses. Ce n'est pas notre faute si cette fabrication n'est pas mise en train depuis longtemps.

Communication aux M. Henry Chéron. - Un certain nombre de membres membres du Sénat nous ont demandé dans quelles conditions de la lettre de la ils pourraient prendre connaissance de la lettre que Commission au Sénat nous avons adressée à M. le Président du Conseil et à M. le Président de la République. J'ai pensé et M. le Président de la République et je soumetts cette idée à la Commission - que la meilleure manière de donner satisfaction à ces collègues serait de déposer au Secrétariat général de la Présidence - où ils pourraient l'avoir en communication -

(6 juillet 1915)

15

un exemplaire de la lettre; il serait d'ailleurs possible de joindre à cette lettre un exemplaire des rapports lus au nom de la Commission à la réunion où les groupes ont été convoqués.

M. Paul Strauss. - La Commission a décidé de conserver pas devant elle le texte de la lettre au Président du Sénat et au Président de la République. Je lui demande de ne pas revenir sur sa décision sans que la question ait été portée à l'ordre du jour sans que tous nos collègues aient été prévus que la publication de la lettre sera de nouveau examinée.

M. Henry Chéron. - Tout va bien, j'ai entendu simplement en m'associant au vote appelé par M. Strauss me prononcer contre la convocation nouvelle des groupes du Sénat en vue de la lecture de la lettre; je n'ai pas entendu refuser tout autre mode de communication de cette lettre à nos collègues.

M. Paul Strauss. - Je demande que la question soit portée à l'ordre du jour et une de nos prochaines séances et que pour le moment nous nous en tenions à la résolution prise par la Commission après un long débat.

M. Charles Humbert. - Comme M. Henry Chéron, j'ai combattu l'idée de convoquer de nouveau les groupes; mais j'estime que nous ne pouvons refuser de donner communication de notre lettre à tous nos collègues du Sénat dans les conditions indiquées par M. Chéron.

M. Paul Strauss. - Les groupes forment-ils faire usage de notre lettre? S'ils ne le peuvent pas, la communication ne présentera pas d'utilité.

M. de Selves. - Il ne s'agit pas des groupes pour l'instant. Tout le monde sait, parce que les journaux l'ont annoncé, que nous avons adressé une lettre au

(6 juillet 1915)

Président du Conseil et au Président de la République ; un certain nombre de nos collègues, parmi lesquels M. Peytral, Président de la Commission des finances, nous ont exprimé le désir de connaître le texte de cette lettre. J'estime qu'il nous est impossible de leur refuser satisfaction.

M. Cazeneuve. - La Commission ne pouvant rester sous le coup du discours prononcé à la tribune du Sénat par M. le Ministre de la Guerre, a décidé à l'unanimité d'y répondre sous la forme d'une lettre adressée à M. le Président du Conseil et à M. le Président de la République ; mais à 4 voix de majorité elle a décidé que cette lettre serait réservée exclusivement à ses destinataires.

M. Paul Doumer. - Et aux membres de la Commission.

M. Cazeneuve. - Aujourd'hui certains collègues, parmi lesquels M. Peytral, demandent à connaître la lettre en question. Mais d'autres collègues demandent au contraire qu'on en finisse avec ces communications.

M. Clemenceau. - Ils ont peur d'en trop savoir ?

M. Cazeneuve. - Je n'ai pas à rechercher quels sont leurs sentiments ; je constate qu'ils expriment un avis tout suffisant de celui des collègues dont on nous a parlé.

M. Clemenceau. - Nous ne pouvons cependant travailler en vase clos !

M. Cazeneuve. - En tout cas, plusieurs membres de la Commission qui ont voté contre la communication de votre lettre sont aujourd'hui absents. Il conviendrait de ne pas revenir sur votre décision sans qu'ils aient été prévus par la question serait posée de nouveau.

Je n'ai pas pour moi part de parti pris. Je suis impartial.

M. Clemenceau. - Je ne le dis pas ! Je vois l'intérêt de

(6 juillet 1915)

17

peys, qui exige que nous ne nous bornions pas à parler
entre quatre murs !

M. Cazeneuve. - Moi aussi j'ai le souci de l'intérêt gé-
néral. Mais la question qui se soulève a déjà été tranchée
par la Commission.

M. Henry Chéron. - Il ne s'agit pas de revenir sur votre
vote. M. Henry Béranger, M. Charles Humbert et moi-
même nous sommes opposés à la convocation immédiate
d'une nouvelle réunion des groupes ; mais nous n'avons
jamais eu l'idée que notre réponse à un discours public
dût demeurer secrète. Je cherche tout un fait dans
quelles conditions il serait possible de donner satisfaction
à la demande de M. Peytral et de plusieurs collègues ;
j'ai proposé à la Commission une manière de procéder ;

M. Strauss désire qu'une décision à ce sujet n'inté-
vicune qu'à notre prochaine séance ; bien volontiers je
me range à son désir.

M. Clemenceau. - En prenant la décision rappelée par
M. Strauss et Cazeneuve nous n'avons pas eu la pen-
sée que nous votions pour l'étérnité ! Je supplie mes
collègues de ne pas s'arrêter à examiner si tel ou tel
membre du Sénat désire avoir communication de notre
lettre. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit ! M. Miller-
rand, ministre de la guerre, a parlé au Sénat et au
peys ; nous, nous avons parlé dans cette pièce. Certes
il y aurait des inconvénients à donner à notre lettre
une publicité complète, sans restriction ; mais il y en
aurait de plus grands encore à ne parler de cette lettre
à personne ! (Vive approbation).

À titre transactionnel, je me rallie à la proposition qui a
été faite M. Chéron de déposer la lettre au Secrétariat gé-
néral de la Présidence, à la disposition des membres du
Sénat.

(6 juillet 1915)

Même si les signataires ne voulaient pas prendre connaissance de cette lettre, notre devoir serait de les mettre à même de la connaître.

Quant aux questions de forme, elles m'importent peu!

M. le Président. - Soit la Commission sera appelée à sa prochaine séance à statuer sur la proposition de M. Henry Chéron (Assainissement).

Rapport de la Sous-Commission du Service de Santé. M. Debierre. - J'ai préparé au nom de la Sous-Commission du Service de Santé un rapport sur les formations sanitaires à l'intérieur et sur le front (questions relatives tant au personnel qu'au matériel).

Le rapport est long et cependant il contient des lacunes dont je m'excuse. Je dois appeler l'attention de la Commission sur ce que les renseignements qu'il contient n'ont pas été puisés au Ministère de la Guerre mais recueillis par les membres de la Sous-Commission au cours de visites soit individuelles soit collectives dans les formations.

Il serait certainement plus complet si le Ministère avait documenté comme nous le lui avions demandé; mais la documentation réclamée par nous, on s'est refusé à nous répondre le 24 juin qu'il faudrait beaucoup de temps pour la réunir.

Une dernière remarque: la Sous-Commission a préparé des conclusions, mais elle ne vous les soumettra qu'après la discussion du rapport.

Cela dit, je donne lecture du rapport.

(M. Debierre donne lecture de son rapport).

M. Paul Strauss. - Je demanderai à M. le Rapporteur de la Sous-Commission du Service de Santé de vouloir bien atténuer les termes dont il se sert dans son rapport au sujet des Croix-Rouges. M. Debierre

(6 juillet 1915) 19

n'a d'ailleurs déjà promis en Sous-Commission de me donner satisfaction.

M. Henry Bérenger. - J'aurai à présenter des observations sur cette question des Croix-Rouges.

M. Paul Strauss. - Il ne s'agit en aucun façon de faire disparaître toute la partie critique des développements que consacre aux Croix-Rouges le très respectable et très intéressant rapport de M. Debicqre. Je demande simplement, je le répète, une atténuation des termes dont se sert M. le Rapporteur.

M. le Président. - Nous remettrons à notre prochaine séance la discussion du rapport de M. Debicqre (Assentiment).

M. Henry Chéron. - Mais dès aujourd'hui nous pouvons féliciter et remercier M. le Rapporteur de son travail dont nous avons entendu la lecture avec le plus grand intérêt. (Approbation)

Attitude de la Com. - M. Henry Bérenger. - A quelle conclusion a abouti
mission à la suite de la Commission à la suite du compte-rendu qui lui a été
entendus de M. le fait de l'entente de M. le Président, puis de M. Chéron
Président et de M. au M. le Président de la République ? Ne maintenons-nous
Henry Chéron avec l'expression de "chef de l'armée" dont nous nous sou-
Président de la République servis dans notre lettre ?

publique - M. le Président. - Oui, nous la maintenons (Assenti-
ment unanime).

Demande de rapport M. Henry Bérenger. - Tout à l'heure des observations
à la Sous-Commission ont été échangées entre plusieurs membres de la
de l'Armement sur les Commission au sujet de la mobilisation industrielle;
questions relatives à la suite de ces observations aucun vote n'a été émis
la mobilisation en face la Commission. Or, il serait, je crois, d'une très mau-
industrielle. Vaise tactique de notre part de nous engager dans un

[6 juillet 1915]

débat avec le Gouvernement avant que la Sous-Commission de l'armement - nous ait saisis d'un rapport sur toutes les questions relatives à la mobilisation industrielle. Il doit donc être entendu qu'avant tout ce rapport d'ensemble nous sera présenté par la Sous-Commission M.^r le Président. C'est entendu. Et je vous remercie d'avoir précisé le point.

Ordre du jour M.^r Henry Chéron demande à la Commission de voir des prochains siéger une de ses plus prochains siéges, par exemple elle est de la Commission du vendredi 9 juillet, à l'examen des rapports de la Sous-Commission du ravitaillement sur les questions relatives à l'organisation économique de la guerre, de manière à en terminer avec cet examen.

M.^r Henry Wrangeur. - Nous apporterons vendredi à la Commission la note qui elle a demandée à la Sous-Commission de l'armement. Il y aura vraisemblablement quelque discussion sur les termes de cette note. Dans ces conditions, M.^r Chéron pourrait-ne demander que pour mardi prochain 13 juillet la discussion du rapport de la Sous-Commission du ravitaillement.

M.^r Henry Chéron. - J'y consens bien volontiers. Cependant si vendredi prochain la note de la Sous-Commission de l'armement n'était pas prête, je demanderais la discussion du rapport de l'organisation économique de la guerre.

La Commission fixe sa prochaine séance à demain mercredi 7 juillet à 3 heures.

La séance est tenue à 5 heures moins 10 minutes.